



MAIRIE de FLACHERES

1 Rue du Village

38690 FLACHERES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Isère
Arrondissement de LA TOUR DU PIN

PROCES VERBAL
Conseil Municipal du 03/04/2025 – 20 heures

Date de la convocation : 28 mars 2025

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 9

Procuration : 1

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Présents : Cyrille MADINIER, Thierry DUBUS, Hervé BUTTIN, Florence MADINIER, Pierre DUMOLLARD, Odile DE BENEDITTIS, Noël RAVOUX, Reginald CARON, Gilles TOUNY.

Absents - excusés : Yann ROUX (Pouvoir à Pierre DUMOLLARD), Thomas NADALES, David GARNIER, Amandine ROUX, Frédéric HAEFTLEN.

Secrétaire de séance : Florence MADINIER.

Ordre du jour :

- Secrétaire de séance : Florence MADINIER.
- Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal : Le conseil se prononce à l'unanimité pour l'approbation du compte rendu du 13 février 2025.
- Approbation du compte financier unique 2024 : Le CFU, présenté à l'Assemblée par Mr Pierre DUMOLLARD, adjoint aux finances remplace le compte de gestion et le compte administratif. C'est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Résultat de clôture 2024 :

INVESTISSEMENT = + 113 705.52 €

FONCTIONNEMENT = + 34 761.24 €

ADOPTÉ à l'unanimité étant entendu que Mr Le Maire n'a pas pris part au vote.

- Délibération pour affectation du résultat de fonctionnement 2024 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 qui s'élève à : 34 761.24 € comme suit :
Report en fonctionnement R002 en totalité.
- Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 : augmentation du taux de la TH, FB et FNB de 1,5%. Vote à l'unanimité
 - Taxe d'habitation : 9.81 %
 - Taxe sur le foncier bâti : 35.40 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 49.69 %
- Vote du budget primitif 2025 : Le conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2025, comme suit :
 - Section de fonctionnement dépenses = 443 334.24 € / recettes = 443 334.24 €
 - Section d'investissement dépenses = 320 305 € / recettes = 320 305 €
- Détermination des durées d'amortissement des immobilisations : obligation demandée par La Trésorerie. Subvention versée pour la Vallée du Vénéon (La Béarde) ; doit être inscrit en investissement / amortissement sur 1 an : OK Unanimité.



- Délibération portant sur la fongibilité des crédits en nomenclature M57 : virements de chapitre à chapitre. Décision a été prise à l'unanimité d'autoriser la fongibilité des crédits.
- Ecole - sorties piscine : convention de mise à disposition du Centre Aqualib' pour l'année 2024-2025 : renouvellement et autorisation à Monsieur Le Maire pour signer la convention. OK à l'unanimité.
- DIA - droit de préemption urbain : propriété - maison "Route de Champier". Non préemption à l'unanimité.
- CCBE – Convention 2025-2027 de mise à disposition du service mutualisé « Instruction des Autorisations du Droit des Sols » : Cette convention est adoptée à l'unanimité.
- CDG 38 : Contrat groupes – mandat mutuelle santé. OK à l'unanimité.
- Délibération relative au remplacement d'un agent public momentanément indisponible. OK à l'unanimité pour donner à Mr Le Maire l'autorisation de procéder aux démarches du recrutement
- CCBE : désignation d'un correspondant « Forêt » : Mme Amandine ROUX.
- Fondation 30 millions d'amis : renouvellement de la convention de stérilisation et identification des chats errants : OK à l'unanimité.
- Compte rendu des commissions communales et intercommunales :
 - Voirie : pas beaucoup de sel de déneigement consommé.
 - Social : toujours un grand succès des après-midi intergénérationnels & gym douce.
 - Le CCAS s'associera aux différentes associations pour la réussite du comice agricole : confection de fleurs.
 - Bâtiments :
 - Devis :
 - Plan d'évacuation de l'école : 587.29 € TTC – Unanimité
 - Salle des fêtes – fourniture et pose d'une béquille palière et ferme-porte : 335.98 € TTC
 - Tôles découpées pour bloc prise électrique au sol (mairie) et salle des fêtes (sous la porte du rangement des tables) : 100.13 € ht.
 - Devis pour changer éclairage / église en attente.
 - Culture : Exposition à l'église de Colombe sur le patrimoine religieux de l'Isère « De béton et de Lumière ».
- Questions diverses
 - Panneau d'information : analyse de 2 devis.
 - Réapprovisionnement en produits d'entretien à la salle des fêtes

Conseil Municipal le 24 avril 2025 à 20 h et à 20 h 30 réunion avec les associations pour le comice agricole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Cyrille MADINIER



La secrétaire de séance
Florence MADINIER